



ASSOCIATION DE PATIENTS
DÉFICITS IMMUNITAIRES PRIMITIFS

Communiqué de l'association I.R.I.S concernant l'ouverture du don du sang aux HSH

L'association IRIS, représentant les patients atteints de déficits immunitaires primitifs, recevant des produits sanguins labiles et des médicaments dérivés du sang, est satisfaite d'avoir participé aux travaux, dirigés par la DGS, mettant fin à l'exclusion définitive des hommes ayant des relations avec d'autres hommes (HSH).

Un travail, mené conjointement avec les différentes parties prenantes après plusieurs mois de discussions, a permis d'élaborer plusieurs scénarios dont celui retenu par Mme la Ministre : ouverture au don de sang total aux homosexuels n'ayant pas eu de relations avec d'autres hommes les douze mois précédents, et ouverture au don de plasma dans les mêmes conditions que les hétérosexuels.

L'association renouvelle sa priorité : **la sécurité transfusionnelle !**

Tout en étant opposée à toute discrimination.

Le don du sang n'étant pas un droit, alors que la sécurité des produits en est un pour les receveurs, le législateur se doit de mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant de garantir la sécurité des produits pour les bénéficiaires.

De ce fait, l'association IRIS se félicite du choix de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, offrant ainsi une entrée concrète et prochainement applicable des HSH au don du sang dès le printemps 2016, tout en garantissant les règles sécuritaires actuellement établies.

Toute modification des critères de sécurité doit être évaluée scientifiquement.

Ainsi, cette ouverture, mesurée, permettra de collecter des données, justifiant et étayant les évolutions, à venir, des critères d'inclusion ou d'exclusion au don du sang.

Et ceci, pour assurer la protection des patients receveurs, mais aussi, dans l'intérêt des donneurs.

L'association participera donc aux prochains travaux, notamment sur le questionnaire pré-don, l'information, la formation et le suivi des données.

Estelle POINTAUX,
Présidente de l'Association IRIS

Contact IRIS :
Virginie GROSJEAN - Déléguée générale d'IRIS - Tel : 03 83 64 09 80